

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2024

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	16	3

Vote
A l'unanimité
Abstention : 0
Pour : 19
Contre : 0

Le 14 mars 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 1^{er} mars 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 1^{er} mars 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 16 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	OLIVIER PETIT
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY		X		PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE		X		COMTE	ELENA		X	
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL		X	
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE		X	
REBOUL	CATHERINE		X		VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE		X	
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE		X		CHOLLOIS	HERVE		X	
PETIT	OLIVIER	X			FOUCHER	XAVIER		X	ERIC DUPERRON
LOUVET	ISABELLE		X						

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2024-14
CITOYENNETE ET VIE EN SOCIETE
TRANSITION ECOLOGIQUE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
SPORT
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE
CULTURE ET PATRIMOINE

EXERCICE 2024 - SUBVENTIONS

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 29 février 2024 ;

Considérant que le monde associatif contribue très largement aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles par son dynamisme et son implication dans la vie locale des Franquevillaises et Franquevillais ;

Considérant que la Commune de Franqueville-Saint-Pierre souhaite maintenir son action auprès du monde associatif ;

Considérant que le CCAS dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire présenté le 12 décembre 2023 a fait état d'un besoin de financement à hauteur de 20 000 € ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'attribution des subventions aux associations et autres organismes telles que figurant dans le tableau en annexe ci-après soit à hauteur de 204 233 € ;**
- **d'approuver le versement au Centre d'action sociale communale à hauteur de 20 000 € ;**
- **d'inscrire les dépenses au budget principal de l'exercice 2024, section de Fonctionnement, Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».**

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240314-DCM202414-DE

ACTION ECONOMIQUE

UCAF (Ass Commerçants Franq)

CULTURE

AAF - ASSOCIATION DES ARTISTES FRANQUEVILLAIS	3 000,00 €
ASSOCIATION AINSIDANSE FRANQUEVILLE	4 500,00 €
ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE	5 600,00 €
ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE - EMPE	56 500,00 €
ASSOCIATION EUROPE INTER ECHANGE - EIE	3 383,00 €
ASSOCIATION JOUER ET APPRENDRE - PLAY&LEARN	2 000,00 €
ASSOCIATION LES STRAPONTINS	7 500,00 €
ASSOCIATION PASSERELLE	15 000,00 €

EDUCATION

8 450,00 €

ASSOCIATION CENTRE NORMANDIE LORRAINE	500,00 €
ASSOCIATION COOPERATIVE EMLL	1 500,00 €
ASSOCIATION COOPERATIVE EMPP	750,00 €
ASSOCIATION COOPERATIVE EPLL	3 000,00 €
ASSOCIATION ECOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS	800,00 €
ASSOCIATION INSTITUTION LA PROVIDENCE	500,00 €
ASSOCIATION INSTITUTION LA PROVIDENCE - projet Madagascar	750,00 €
ASSOCIATION MAMAN NOUNOU ET MOI	400,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES - EPLL	150,00 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES - EMLL	100,00 €

SPORT

65 300,00 €

ASSOCIATION EAPE ATHLETISME DU PLATEAU	6 000,00 €
ASSOCIATION ENTENTE BOULISTE DU PLATEAU EST - EBPE	1 500,00 €
ASSOCIATION ENTENTE TENNIS DU PLATEAU EST - ETPE	8 500,00 €
ASSOCIATION JUDO CLUB DU PLATEAU EST	7 000,00 €
ASSOCIATION PING FRANQUEVILLAIS	6 000,00 €
ASSOCIATION RUGBY CLUB DU PLATEAU EST - RCPE	2 800,00 €
ASSOCIATION VITAGYM	7 500,00 €
BCMEF - ASSOCIATION BASKET MESNIL FRANQUEVILLE	9 500,00 €
Club Nautique de Belbeuf	1 500,00 €
USMEF - ASSOCIATION UNION SPORTIVE M.E	15 000,00 €

SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

30 000,00 €

ASSOCIATION AMANDIE MADAGASCAR	800,00 €
ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	250,00 €
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	1 000,00 €
ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE	1 000,00 €
ASSOCIATION BECQUEREL	1 000,00 €
ASSOCIATION CLUB DES AS FRANQUEVILLAIS - TAROT	500,00 €
ASSOCIATION COMITE ANIMATION DES ANCIENS	15 000,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE ARTS ET LOISIRS	3 500,00 €
ASSOCIATION LE PLANNING FAMILIAL	200,00 €
ASSOCIATION LE POINT ROSE	1 000,00 €
ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES DE BELBEUF	2 500,00 €
ASSOCIATION PIECE MONTEE	500,00 €
ASSOCIATION RESTOS DU CŒUR	2 000,00 €
ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE	250,00 €
ASSOCIATION TEL EST TON PLATEAU	300,00 €
ASSOCIATION UNION PHILATELIQUE FSP	200,00 €

Total général

204 233,00 €



Pour copie conforme au registre
Le 15 mars 2024

Le Maire,
Bruno GUILBERT